

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Cadre d'application

1.1 Les présentes conditions générales encadrent tous les rapports de fourniture entre Metalmec S.r.l. et l'Acheteur. Pour être valable, toutes les éventuelles dérogations à ces conditions générales devront être stipulées par écrit.

1.2 Les éventuelles conditions générales d'achat rédigées par l'Acheteur ne s'appliqueront pas aux rapports entre les parties, à moins que Metalmec S.r.l. les aient explicitement acceptées par écrit.

1.3 Dans tous les cas, les éventuelles conditions d'achat rédigées par l'Acheteur n'invalideront pas l'efficacité des présentes conditions générales, avec lesquelles elles devront s'aligner. En cas de différend, les présentes conditions générales prévaudront sur les conditions générales rédigées par l'Acheteur.

2. Formation du contrat

2.1 Les offres de vente de Metalmec S.r.l. sont valables 30 jours à partir de leur envoi à l'acheteur. Après ce délai, l'offre de vente n'aura plus aucune validité.

2.2 Les offres rédigées par des agents ou des représentants de commerce de Metalmec S.r.l. ne sont contraignantes qu'après confirmation écrite et explicite de Metalmec S.r.l.

2.3 Les offres de vente ne comprennent pas la pose, l'installation, l'assistance à l'installation, les stages de formation, l'entretien ou tout autre services analogues, à moins que ces prestations n'aient été explicitement incluses dans l'offre.

2.4 Le contrat entre les parties se conclut lors de l'acceptation de la confirmation de commande par l'Acheteur.

3. Prix - Paiements – Délais

3.1 Les prix des produits sont indiqués dans l'offre de vente et/ou dans la confirmation de commande envoyée par Metalmec S.r.l. Jusqu'à la réception de l'acceptation de la confirmation de commande par l'Acheteur, Metalmec S.r.l. se réserve le droit de modifier le prix des produits suite à l'augmentation du coût des matières premières, de la main-d'œuvre, de l'énergie ou de tout autre facteur entraînant une augmentation importante des coûts de production.

3.2 Sauf accord différent et écrit stipulé entre les parties, les prix des produits s'entendent toujours franco usine (EXW Incoterms® 2010) avec retrait auprès des magasins du vendeur situés à nr.6, route San Cassiano 24030 Mapello (BG) - Italie. Le vendeur effectuera à ses frais les opérations de chargement. Les risques des opérations de chargement/déchargement sont à la charge de l'Acheteur.

3.3 Les paiements doivent s'effectuer dans les délais et selon les modalités explicitement indiqués dans la confirmation de commande. Les paiements et tout autre somme due à quelque titre que ce soit à Metalmec S.r.l. doivent être effectués auprès du domicile de cette dernière. Les paiements effectués éventuellement auprès des agents ou des représentants de commerce de Metalmec S.r.l. ne sont pas considérés comme effectués et ne dégagent donc pas l'Acheteur de ses obligations, tant que lesdites sommes ne seront pas parvenues auprès du domicile de Metalmec S.r.l.

3.4 Sauf accord spécifique et écrit, les paiements doivent s'effectuer en euros.

3.5 Tout retard ou irrégularité de paiement autorise Metalmec S.r.l. à:

a) suspendre les fournitures en cours, même si elles ne portent pas sur le paiement en question;

- b) modifier les modalités de paiement et de rabais pour les fournitures successives, en exigeant notamment le paiement anticipé ou l'émission de garanties supplémentaires;
- c) exiger, à partir de la date d'échéance prévue de paiement et sans besoin d'une mise en demeure officielle, les intérêts de retard sur la somme encore due, au taux prévu par la législation en vigueur en matière de transactions commerciales (décret législatif italien 231/2002 et ses amendements successifs), restant entendu la faculté pour Metalmecc S.r.l. de prétendre à un dédommagement pour le préjudice subi.

3.6 Les éventuels retards ou irrégularités de paiement entraînent la déchéance du bénéfice du terme avec la conséquence que les sommes dues à Metalmecc S.r.l., à n'importe quel titre, deviendront immédiatement exigibles.

3.7 L'Acheteur sera tenu au paiement intégral des produits, même en cas de survenue d'exceptions, contestations ou controverses qui ne seront définies qu'après le paiement des sommes dues. L'Acheteur renonce d'ores et déjà à demander la compensation par des avoirs éventuellement mûris envers Metalmecc S.r.l.

4. Réserve de propriété

4.1 Aux termes et en exécution de l'art. 1523 du Code Civil italien, Metalmecc S.r.l. reste propriétaire des produits jusqu'au paiement intégral du prix convenu selon les termes et les conditions visés à la clause 3 de ces conditions.

En cas de non-paiement d'une échéance dépassant un huitième du montant total établi ou en cas de non-paiement de deux échéances, même non-consécutives, le contrat de vente sera résilié de droit, aux termes et en exécution des dispositions des articles 1525 et 1456 du Code Civil italien, avec comme conséquence, la faculté pour Metalmecc S.r.l. de retirer les produits fournis et de retenir les sommes déjà encaissées, à quelque titre que ce soit, sur la base de ce contrat, sauf tout dédommagement pour dépréciation ou perte de valeur commerciale des produits, ainsi que pour tout autre préjudice subi.

4.2 Si les produits devaient faire l'objet d'une saisie de la part d'un tiers, l'Acheteur s'engage à faire mentionner dans le procès-verbal d'exécution de la saisie, que Metalmecc S.r.l. est la propriétaire des produits, en vertu de cet accord avec réserve de propriété. L'Acheteur s'engage aussi à informer immédiatement Metalmecc S.r.l. afin qu'elle puisse agir dans le cadre d'une opposition et/ou d'une revendication de propriété, sauf l'obligation de tenir indemne Metalmecc S.r.l. de toute conséquence inhérente et/ou dérivante desdites procédures judiciaires et/ou administratives et/ou présentées par des tiers.

5. Livraison

5.1 Sauf accord contraire écrit, la fourniture des produits s'entend franco usine (EXW Incoterms® 2010) et, par conséquent, les risques de la fourniture passent à l'Acheteur sur le lieu de livraison indiqué à la clause 3.2. de ces conditions.

5.2 Les délais de livraison indiqués sur la confirmation de commande sont indicatifs et se comptent en jours ouvrables. Metalmecc S.r.l. décline toute responsabilité en cas de dégâts provoqués par une livraison retardée ou anticipée, totale ou partielle.

Si l'Acheteur n'était pas en règle avec les paiements, y compris ceux relatifs à d'autres livraisons, la prise d'effet des délais de livraison serait suspendue et Metalmecc S.r.l. aurait la faculté de retarder les livraisons jusqu'au versement des sommes dues par l'Acheteur.

Si, pour des raisons non imputables à Metalmecc S.r.l., l'Acheteur ou le transporteur désigné par ce dernier, ne retirait pas les produits, Metalmecc S.r.l. pourrait, après en avoir informé l'acheteur, les stocker et facturer à ce dernier tous les frais supportés.

6. Force majeure - Causes de suspension du contrat

6.1 Metalmecc S.r.l. décline toute responsabilité en cas de retard de livraison, et en général, en cas de non-exécution totale ou partielle de ses obligations contractuelles, provoquée par un cas de force majeure.

Par force majeure, s'entend tout événement indépendant de la volonté ou de la capacité de Metalmecc S.r.l., échappant à son contrôle ou imprévisible. À titre d'exemple non exhaustif et non-contraignant, sont considérés comme cas de force majeure: *les calamités naturelles, les guerres, les révolutions, les grèves, les actes d'autorité publique, la coupure de l'énergie électrique, etc.*

6.2 Metalmecc S.r.l. ne répond pas non plus des retards et/ou de la non-exécution totale ou partielle des obligations contractuelles, dans la mesure où les conséquences dérivent, directement ou indirectement:

- a) de la violation par l'acheteur des délais et/ou des modalités de paiement;
- b) des actions (ou omissions) de l'Acheteur, y compris la non-transmission des informations et des permis nécessaires pour procéder à la livraison des produits;
- c) de l'impossibilité d'obtenir les matériaux, les composants ou les services nécessaires pour l'exécution du travail et la livraison des produits;
- d) de toute autre cause non imputable à Metalmecc S.r.l..

6.3 Toutes les circonstances indiquées dans les clauses **6.1** et **6.2** suspendront l'exécution du contrat pendant la durée des événements qui l'auront provoquée. Si la suspension du contrat devait durer plus de six mois, chacune des parties aura la faculté de le résilier par simple communication à l'autre partie par lettre en recommandé avec AR, par courriel certifié ou encore par télécopie.

7. Données techniques et documentation

7.1 Les poids, les dimensions, les prestations, les couleurs et toute autre donnée mentionnée dans les catalogues, les barèmes de prix, les circulaires, les confirmations de commande, ou dans tout autre document illustratif, rédigés par Metalmecc S.r.l., ainsi que les caractéristiques des échantillons, ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contraignante. Metalmecc S.r.l. se réserve donc le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, la conception et les données techniques de ses produits.

7.2 Les données susmentionnées ne deviennent contraignantes que pour des réalisations spéciales à la demande expresse du client ou si elles avaient été explicitement indiquées comme telles dans l'offre de vente et/ou dans la confirmation de commande.

7.3 Metalmecc S.r.l. se chargera de prévenir le client si les modifications apportées aux spécifications techniques des produits ont un caractère substantiel. Sont considérées comme substantielles les modifications entraînant la variation ou l'ajout de nouvelles fonctions au produit ou la modification des prestations et/ou des portées annoncées par le fabricant. Dans ce dernier cas, l'Acheteur a la faculté de résilier le contrat dans les 8 jours de la réception de la communication visée plus haut, les deux parties excluant d'ores et déjà toute responsabilité pour préjudice.

8. Législation et normes techniques applicables

8.1 Les produits Metalmecc S.r.l. sont conformes aux directives et règlements de l'UE pertinents et applicables, ainsi qu'aux normes techniques européennes harmonisées dans le cadre de ladite législation.

Les produits ne rentrant pas dans le champ d'application des directives et/ou des règlements de l'UE sont conformes à la législation Italienne pertinente, si prévue, ou aux normes techniques éventuelles invoquées par ladite législation.

Les produits ne rentrant pas dans le champ d'application de la législation italienne sont conformes aux normes techniques européennes et/ou internationales et/ou nationales explicitement citées dans les notices et/ou dans les catalogues et/ou dans les barèmes de prix de Metalmecc S.r.l.

8.2 Avant d'envoyer la commande, l'acheteur doit vérifier toute différence éventuelle entre la législation indiquée dans la clause 8.1. et celle applicable dans le pays de destination des produits.

Après la conclusion du contrat, l'Acheteur ne pourra pas refuser les produits au prétexte de ces différences de législation. Il dégage d'ores et déjà Metalmecc S.r.l. de toute responsabilité qui devrait surgir à la suite de la non-conformité des produits avec la réglementation en vigueur dans le pays de destination des produits.

9. Garantie conventionnelle, limites et exclusions

9.1 Metalmecc S.r.l. garantit que les produits fournis sont conformes aux clauses du contrat et qu'ils sont exempts de vices et/ou défauts qui pourraient les rendre inaptes à l'usage pour lesquels ils sont explicitement destinés.

9.2 La garantie se limite uniquement aux vices et/ou défauts dérivant d'un procédé de fabrication ou aux matériaux utilisés ou découlant d'une erreur de conception de la part de Metalmecc S.r.l.

La garantie ne couvre pas les défauts dérivant de l'usure normale des produits ou de leurs composants. L'opérativité de la garantie sur les produits achetés est conditionnée au paiement intégral du prix convenu.

9.3 Sauf accord écrit différent, la durée de la garantie est de 12 mois à partir de la date de livraison du produit.

9.4 La garantie est opérationnelle à la condition que les produits aient été correctement emmagasinés, installés, mis en service, utilisés, entretenus et manutentionnés conformément aux instructions reportées dans la notice technique jointe au produit et/ou dans les fiches techniques fournies par Metalmecc S.r.l.

9.5 La garantie devient caduque en cas de modifications du produit non explicitement autorisées par écrit par le bureau technique de Metalmecc S.r.l. et/ou non réalisées par le personnel de Metalmecc S.r.l. ou par un personnel agréé par cette dernière. La garantie devient aussi caduque en cas de réparations non autorisées par Metalmecc S.r.l. ou non réalisées par un personnel agréé par cette dernière.

9.6 Lors de la livraison, l'Acheteur est tenu de vérifier la conformité des produits et la présence éventuelle de vices et/ou défauts. L'Acheteur ne doit signer le bulletin de transport/livraison qu'après avoir vérifié l'état de l'emballage externe et interne de la marchandise, ainsi que le nombre et l'état des colis. En cas d'anomalie, l'Acheteur doit émettre des réserves, tant sur sa copie du bulletin de transport/livraison que sur celle du transporteur, en précisant les motifs des réserves (exemple : colis manquant / emballage absent ou en mauvais état /marchandise endommagée en précisant le type de dommage). En l'absence de réserves, Metalmecc ne pourra pas autoriser les demandes de remboursement.

9.7 La réclamation pour non-conformité et/ou vices et/ou défauts devra s'effectuer dans les 8 jours suivant la livraison des produits. La réclamation pour vices et/ou défauts cachés devra s'effectuer dans les 8 jours de leur découverte, et, quoi qu'il en soit, jamais au-delà de la période de garantie.

9.8 Les demandes de garantie doivent être adressées par écrit à Metalmecc S.r.l. à l'adresse email : metalmecc@mail-certificata.it ou, sinon, à l'adresse email info@metalmeccsrl.it, en détaillant les vices et/ou les défauts et/ou les non-conformités constatées, avec photos à l'appui. Le droit à la garantie de l'Acheteur devient caduque au cas où il n'autoriserait pas Metalmecc S.r.l. à effectuer tout contrôle raisonnable dans le 10 jours suivant la demande.

9.9 Après avoir examiné le bien-fondé de la demande sous garantie présentée par l'Acheteur, Metalmecc S.r.l. pourra, selon son appréciation:

a) réparer les produits défectueux;

b) fournir gratuitement des produits identiques à ceux retenus défectueux;

c) émettre un avoir en faveur de l'Acheteur pour une somme équivalente au montant reporté sur la facture des produits défectueux.

Dans les cas prévus dans les clauses b) et c), Metalmecc S.r.l. pourra exiger le retour des produits défectueux dont elle deviendrait propriétaire. Si le fournisseur décidait de ne pas exiger le retour des produits défectueux, ces derniers deviendraient inutilisables et devraient être mis au rebut aux frais de l'Acheteur, qui devrait aussi en informer Metalmecc S.r.l..

9.10 Sauf accord différent entre les parties, il est entendu que Metalmecc S.r.l. prene en charge les frais soutenus pour les interventions sous garantie, sauf les frais d'expédition et/ou de transport du produit qui restent à la charge de l'Acheteur. Si les défauts constatés sur les produits n'étaient pas imputables à la responsabilité de Metalmecc S.r.l., les frais de réparation, changement et transport des produits seraient facturés à l'Acheteur.

9.11 La garantie ne s'applique que sur les produits neufs. Aucune garantie n'est prévue sur les produits d'occasion et/ou remis en état.

9.12 La garantie visée dans cette clause absorbe et remplace les garanties légales pour vices et conformité et exclut toute autre responsabilité éventuelle de Metalmecc S.r.l. dérivant des produits fournis. L'applicabilité de la garantie prévue par les articles 1490 et suivants du Code Civil italien est explicitement exclue.

9.13 En cas de vente à des Acheteurs qualifiables de "consommateurs", tous les droits prévus par la directive 99/44/CE et la législation qui l'a transposée sont maintenus.

Art. 10 RESPONSABILITÉ - LIMITES ET EXCLUSIONS

10.1 La responsabilité de Metalmecc S.r.l. est exclue en cas de dégâts directs ou indirects à des personnes, animaux ou biens dus à une erreur de montage, d'installation ou d'entretien du produit, de même qu'à un usage impropre.

10.2 La responsabilité de Metalmecc S.r.l. est aussi exclue en cas de dégâts, directs ou indirects, à des personnes, animaux ou biens, dérivant de la modification des produits objet de la fourniture ou de la non-observance des instructions et des avertissements reportés dans la documentation technique jointe aux produits.

10.3 La responsabilité de Metalmecc S.r.l. est aussi exclue en cas de dégâts dérivant de la non-observance de la réglementation en vigueur dans le pays de destination des produits.

10.4 En aucun cas Metalmecc S.r.l. ne pourra être tenue pour responsable d'un manque à gagner quelconque, ni d'un arrêt technique du produit ou de toute autre machine qui y serait couplée.

10.5 Dans tous les cas, la responsabilité de Metalmecc S.r.l. ne pourra pas excéder la valeur du produit objet de ladite responsabilité.

10.6 L'Acheteur s'engage à exonérer et à tenir indemne Metalmecc S.r.l. de toute réclamation, action ou prétention avancée par quiconque par rapport à des accidents, dégâts ou dangers causés à des tiers dans le cadre de l'utilisation du produit.

11. Confidentialité

11.1 L'Acheteur est tenu à la confidentialité sur toutes les informations techniques telles que la documentation technique, les dessins, les notices et le *savoir-faire* en provenance de Metalmecc S.r.l. dans le cadre de l'exécution de ce contrat. Toute divulgation de ces informations à des tiers est interdite sans autorisation écrite préalable et explicite de Metalmecc S.r.l.

11.2 L'obligation précédente ne s'applique pas aux informations qui:

- a) sont du domaine public ou le deviendront, non à la suite de la divulgation de l'Acheteur, de ses salariés ou de ses collaborateurs, ou
- b) étaient en possession de l'Acheteur avant qu'il les reçoive de Metalmecc S.r.l., ou
- c) ont été divulguées par des sources non-assujetties aux restrictions auxquelles est soumis l'Acheteur à propos de leur utilisation, ou
- d) pouvant être divulguées à des tiers à la suite d'une autorisation écrite de Metalmecc S.r.l.

Art. 12 Autres

La cession par l'Acheteur des droits ou des obligations dérivant du contrat, sans l'autorisation préalable écrite de Metalmecc S.r.l., sera considérée comme nulle et non avenue. Metalmecc S.r.l. a la faculté, à tout moment, de céder à des tiers les créances dérivant du contrat, après en avoir informé l'Acheteur par écrit.



L'invalidité totale ou partielle de l'une ou plusieurs clauses de ces conditions générales n'aura aucun effet sur la validité des clauses restantes.

Il est entendu que l'éventuelle tolérance à des violations de ces conditions générales ne pourra en aucune façon s'entendre comme un renoncement à exercer les droits ou les facultés qui y sont liées ou conséquentes.

Art. 13 Droit applicable et tribunal compétent

13.1 Les présentes conditions générales et les contrats de fourniture correspondants sont encadrés pas le droit italien.

13.2 Pour tout litige relatif ou dérivant des contrats soumis à ces conditions générales, seul le tribunal de Bergame (Italie) est compétent.